

L'an deux mille dix-huit, le dix septembre à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la commune de Champagne en Valromey se sont réunis à la mairie de Champagne en Valromey, après convocation légale du 4 septembre 2018, sous la présidence de Monsieur Claude JUILLET, maire.

Présents : Mesdames Evelyne SERPOL, Eveline BONDET, Laurence ROUX, Bernadette ELGER, Messieurs Claude JUILLET, Philippe GONDARD, Dominique CHARVET, Jean MOCHON, Mathias RICHARD, Christian ROUSSEL.

Excusés : Madame Marcelle GAILLARD qui donne pouvoir à Monsieur Jean MOCHON

Monsieur Jacques TARDY qui donne pouvoir à Monsieur Christian ROUSSEL

Monsieur Bernard GINESTE qui donne pouvoir à Madame Bernadette ELGER

Secrétaire de séance : Laurence ROUX

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

RENTREE SCOLAIRE 2018-2019

170 élèves sont scolarisés dans les écoles maternelle et élémentaire, répartis comme suit :

Ecole maternelle

Sophie DEMARCHI

Petite section : 19

Moyenne section : 9

Lara MICHELON qui remplace Dominique DUCHENE

Moyenne section : 10

Grande section : 18

Ecole élémentaire

CP – Christophe DOURDIN : 21

CE1 – Muriel FALP : 22

CE2 – CM1 - Pierre DEVESA : 23

CM1 – CM 2 – Isabelle DOURDIN : 24

CM1 – CM 2 – Emilie BOLON : 24

Des travaux pris en charge par le SIVOM ont été réalisés à l'école maternelle : retrait et remplacement de la moquette murale, sécurisation des portes d'entrées (pose de codes)

Les travaux d'été sollicités par le corps enseignant à faire réaliser par les employés municipaux ont été partagés entre la commune de Champagne et la commune de VIEU.

Madame Christine MEGRET remplace Madame Nadine HEC, en congé maladie, pour le ménage des salles de classes de l'école élémentaire, le ménage de la mairie et le service à la cantine.

Madame Céline COLIN remplace Madame Marie-Pierre CLIN, à la cantine scolaire, actuellement en disponibilité pour une durée de deux ans.

GARANTIE D'EMPRUNT SEMCODA « Costaz et Xavière » 136 lits PLS – Maison de retraite.

Le maire expose que *la Société dénommée « SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DE CONSTRUCTION DU DEPARTEMENT DE L'AIN en abrégé SEMCODA »* (Ci-après désigné l'Emprunteur) a décidé de refinancer à taux fixe auprès du CREDIT FONCIER DE FRANCE un emprunt PLS ayant financé 136 lits logements locatifs sociaux, maison de retraite sis à **CHAMPAGNE-en-VALROMEY – « Costaz et Xavière »**.

Le CREDIT FONCIER DE FRANCE subordonne son concours à la condition que le remboursement en capital, augmenté des intérêts, intérêts de retard, indemnité de remboursement anticipé, tous autres frais et autres accessoires de l'emprunt d'un montant de 5 527 151.55 euros soit garanti solidairement avec renonciation au bénéfice de discussion par la Commune de CHAMPAGNE-en-VALROMEY à concurrence de 20 % et par le Département de l'Ain à concurrence de 80 % des sommes dues par l'Emprunteur.

Le conseil municipal décide d'accorder sa garantie solidaire à **la SEMCODA** pour le remboursement de toutes les sommes dues au titre de l'emprunt de 5 527 151.55 euros à hauteur de 20 % soit pour un montant de 1 105 430.31 euros contracté auprès du CREDIT FONCIER DE FRANCE, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions détaillées dans le contrat de prêt n°0 050 127.

RAPPORT DE GESTION DE LA SEMCODA POUR L'ANNEE 2017.

La commune de CHAMPAGNE-en-VALROMEY possède 716 actions de la S.E.M.C.O.D.A pour une valeur de 44 euros chacune.

Au 31 décembre 2017 les capitaux publics des 206 communes actionnaires et du Département de l'Ain représentent environ 65.74 % du capital de la S.E.M.C.O.D.A.

Les 206 communes actionnaires ne pouvant être représentées au Conseil d'Administration, une Assemblée Spéciale des Communes actionnaires a été mise en place et a désigné cinq représentants qui siègent au Conseil d'Administration de la S.E.M.C.O.D.A.

Le 22 juin dernier, les communes actionnaires ont été réunies et le Président Directeur Général de la S.E.M.C.O.D.A a présenté le rapport de gestion reprenant l'activité de la Société et ses résultats.

L'article L1524.5 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose « les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements d'actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an et qui porte notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportées à la Société d'Economie Mixte ».

En tant que délégué de la commune auprès de l'Assemblée Spéciale des Communes actionnaires de la SEMCODA, le maire présente au conseil municipal un résumé du rapport qui lui a été présenté par la S.E.M.C.O.D.A sur son activité et ses résultats pour l'année 2017 et demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le conseil municipal approuve le rapport de la S.E.M.C.O.D.A sur son activité et sur ses résultats pour l'année 2017.

COMMERCE BAR RESTAURANT SEMCODA

Le maire rend compte d'une entrevue avec le Directeur de la SEMCODA concernant l'ouverture prochaine d'un bar restaurant Place Brillat Savarin dans les locaux de la SEMCODA.

Le prix du loyer reste fixé à 6.00 € HT le m2.

Un futur preneur serait intéressé pour s'installer à Champagne et souhaiterait personnaliser l'agencement et la décoration de ce local entraînant des coûts supplémentaires.

La SEMCODA précise qu'une demande de subvention européenne a été déposée.

En cas de refus, les coûts supplémentaires seront supportés par le preneur.

Le maire précise que l'achat du matériel est également à la charge du preneur.

Il rappelle qu'un bail emphytéotique de 50 ans a été signé pour ce local de 250 m2 et propose que la commune participe éventuellement à une partie des travaux supplémentaires.

Le conseil municipal :

- Décide d'attendre le dossier chiffré que doit établir SEMCODA pour ces travaux supplémentaires avant de prendre toute décision.
- Demande à prendre connaissance du projet de bail commercial envisagé car il rappelle que ce local se situera au-dessous de cinq logements.

POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS

Travaux de sécurité : le maire rend compte d'une entrevue avec Monsieur Galland de l'Agence d'Ingénierie du Département qui doit revenir en mairie le 2 octobre à 14h00 avec des propositions d'aménagement et des coûts estimatifs de travaux.

Une aide financière de 30 000.00 € est allouée par le Département, d'autres aides seraient peut-être envisageables.

Le centre du village pourrait être élargi et s'étendre en direction de l'école maternelle.

Mise en accessibilité d'un arrêt de bus devant la maison de pays face aux commerces : ces travaux sont pris en charge par le conseil départemental (environ 26 000.00 €) et pourraient être réalisés courant octobre 2018 ou au printemps 2019.

Station d'épuration de CHAMPAGNE

Devis SODEVAL

Renouvellement de la pouzzolane de la station d'épuration de Champagne : 5 500.00 € HT

Plus-value pour réfection du plancher dans le cas où ce dernier serait en mauvais état : 1 950.00 € HT

La Police de l'Eau sera informée en amont de ces travaux.

Le conseil donne son accord.

Logement ex-école de Lilignod

Devis SODEVAL pour information : Fourniture et pose d'une filière micro station agréée de 9 E-H (Equivalent Habitant) : 8 410.00 € HT

La CCBS ayant la compétence des assainissements non collectifs, contact sera pris avec Monsieur NOYER, responsable du SPANC pour une visite sur place en vue d'une étude de sol qui accueillerait la micro station.

Aménagement d'un commerce et six logements Place Brillat Savarin

Une étude géotechnique de conception en phase avant-projet a été réalisée courant juillet et il s'avère que les résultats ne permettent pas de démarrer les travaux comme prévus initialement, principalement sur la partie gros oeuvre.

Attente de l'incidence financière en cours de réalisation par le maître d'oeuvre.

Logements vacants

Un logement T3 est vacant 78, rue du Prieuré – Logement rénové en 2017 - Aucun travaux n'est à prévoir

Un logement T3 est vacant 11, rue de la Xavière suite au décès de Madame Josette MARTOS. Ce logement de 1993 est à rafraîchir.

Magasin VIVAL

Madame Nathalie GRENOTIER a donné son préavis de 6 mois à compter du 1^{er} septembre 2018.

Claude JUILLET expose avoir rencontré un responsable CASINO qui souhaite que leur enseigne soit conservée à Champagne et qui précise qu'un repreneur serait intéressé.

Le conseil réfléchit quant à l'agrandissement de ce magasin qui pourrait être transféré dans un local communal pendant la durée des travaux.

Vestiaires piscine : la chaudière n'est plus adaptée et le remplacement du brûleur est à prévoir.

Monsieur Philippe GONDARD prend contact avec Monsieur Stéphane MERLE pour une visite sur place.

ORGANISATION DES JOURNEES DU PATRIMOINE

Les journées du patrimoine se déroulent les 15 et 16 septembre.

A cette occasion, la maison de Pays reçoit une exposition sur « Les histoires vraies en Bugey ».

La commune a signé une convention de partenariat et des permanences devront être tenues par les élus ces jours là de 10h00 à 12h30 et de 15h00 à 17h30.

INDEMNITE DE REGISSEUR

L'indemnité de responsabilité des régisseurs de régie ne peut plus être versée individuellement en fin d'année à un agent mais doit être intégrée et versée en même temps que le régime indemnitaire versé à l'agent.

VALROMEY CYCLO

Attribution exceptionnelle d'une subvention pour l'achat d'une débroussailleuse.

ALIMENTATION ELECTRIQUE D'UNE UNITE DE METHANISATION A CHASSONOD

Le Syndicat d'Energie et de Communication de l'Ain a contribué aux opérations d'extension du réseau électrique en apportant une aide financière de 50 % du montant HT des travaux estimés à 2 792.00 € HT et a sollicité les 50 % restant à la charge de la collectivité.

Le maire rappelle que la Monsieur Laurent VAROUX, SAS VALROMETHA porteur de ce projet s'était engagé à rembourser à rembourser cette somme payée par la collectivité.

Un avis à payer sera émis.

CREATION D'UNE UNITE DE METHANISATION A CHEMILLIEU

ENEDIS propose une réunion de préparation du chantier le 12 octobre à 10h00 au GAEC de la GRAND-VIE.

VENTE DE L'ANCIENNE TRESORERIE

Le conseil municipal décide de reprendre contact avec Maître BEGUINOT pour la vente de ce tènement immobilier.

POSE D'UNE MAIN COURANTE AU TERRAIN DE FOOT

Cet été, la nouvelle main courante a été installée, ; les panneaux publicitaires sont à repositionner.

PAV LILIGNOD

Monsieur Dominique CHARVET rend compte d'une entrevue sur place avec Messieurs Maxence WEBER et Xavier VINCENT de la CCBS Belley et l'Entreprise FONTAINE pour le déplacement des PAV.

Les travaux devraient s'effectuer dans l'automne.

COMMUNE NOUVELLE

Une rencontre est prévue entre les 5 communes le 12 septembre à 18h30 en mairie de Champagne.

La séance est levée à 21h00.

La prochaine réunion est fixée au lundi 15 octobre 2018 à 18h30 en mairie.